

Frédérique ROLET
Secrétaire Générale du SNES-FSU

Benoît HUBERT
Secrétaire général SNEP-FSU

Sigrid GERARDIN
Co-secrétaire général SNUEP-FSU

à

Madame Najat VALLAUD-BELKACEM
Ministre de l'Éducation Nationale
110 rue de Grenelle
75007 PARIS

Paris, le 22 septembre 2016

OBJET : Carte de l'Éducation prioritaire pour les lycées

Madame La Ministre,

La nouvelle carte de l'Éducation prioritaire est entrée en vigueur en septembre 2015 et a été depuis étendue dans les départements de Guyane et de Mayotte. A ce jour, elle ne concerne que les collèges et les écoles. Les lycées généraux, technologiques et professionnels, qui vivent les mêmes problématiques et recrutent les mêmes élèves, ont pour le moment été écartés du dispositif.

Les établissements anciennement labellisés bénéficient encore pour la plupart de moyens supplémentaires, à titre conservatoire, mais sans certitude pour l'avenir.

Il est impossible de considérer qu'après le collège (qui ne marque pas la fin de la scolarité obligatoire), les problèmes seraient résolus et qu'il n'y a pas nécessité à investir dans les lycées pour prolonger les dispositifs propres au classement en éducation prioritaire.

Compte tenu des enjeux de démocratisation scolaire, le SNES-FSU, le SNEP-FSU et le SNuEP-FSU vous demandent l'ouverture rapide de discussions sur ce dossier.

Ils souhaitent une carte de l'éducation prioritaire pour les lycées, établie sur des critères nationaux transparents.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération

Frédérique ROLET
SNES-FSU



Benoît HUBERT
SNEP-FSU



Sigrid GERARDIN
SNUEP-FSU

